Conditions d'Utilisation du Programme de fidélité Point Vert - EVV

Mise à jour du 30/01/2024

Les présentes conditions d'utilisation (ci-après dénommées les "**Conditions d'Utilisation du Programme**") ont pour objet de régir votre adhésion au Programme de fidélité Point Vert (ci-après le "**Programme**") et de définir vos droits et obligations en tant que membre adhérant au Programme (ci-après le "**Membre**").

Le Programme est proposé par EVV, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 25 884 120,00 Euros, dont le siège social est situé avenue Gaston Phoebus 64230 LESCAR.

1. Définitions

- **Carte de Fidélité :** la Carte de Fidélité du Membre lui est remise en caisse. Le Membre doit nécessairement présenter sa Carte de Fidélité afin de profiter de ses avantages. Aucun avantage ne pourra être accordé sans présentation de la Carte de Fidélité.
- **Compte :** interfaces du site Internet accessible à l'adresse https://euralis.zefid.fr/ permettant au Membre de retrouver l'ensemble des informations le concernant.
- **Nous :** EVV, franchisé Euralis
- **Points :** l'unité de compte distribuée aux Membres soit par Nous soit par les Partenaires.
- **Points de vente :** magasins de l'enseigne Point Vert ayant choisi de participer au Programme
- **Site :** site Internet accessible à l'adresse magasin-point-vert.fr
- **Vous :** le ou les Membre(s).

2. Description du Programme

Le Programme est destiné aux Membres des magasins de l'enseigne Point Vert participant au Programme (« les Points de vente »).

Le Programme a pour but de permettre à ses Membres de bénéficier d'offres et d'avantages en fonction des achats de produits éligibles qu'il réalise au sein des Points de vente participant au Programme.

Les présentes conditions générales définissent les conditions de souscription au Programme ainsi que les règles de fonctionnement du Programme.

Le Membre qui souhaite souscrire au Programme doit impérativement prendre connaissance et accepter les conditions générales du Programme. Ces conditions générales sont consultables gratuitement dans les Points de vente qui participent au Programme ainsi que sur le site internet https://euralis.zefid.fr/

EVV se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de faire évoluer les avantages du Programme à tout moment. La dernière version des Conditions Générales d'Utilisation applicables au Programme est celle consultable sur le site internet https://euralis.zefid.fr/

3. Conditions d'adhésion au Programme

3.1 L'adhésion au Programme est réservée aux personnes physiques.

Peuvent adhérer au Programme toutes les personnes physiques majeures (18 ans), ayant la capacité juridique pour contracter au sens de la loi française.

3.2. L'adhésion au Programme

L'adhésion au Programme est soumise au paiement de quatre (4) euros, au sein de l'un des Points de vente participant au Programme**.**

L'adhésion au Programme est à durée indéterminée et ne prendra fin qu'en cas de désinscription au Programme à l'initiative du Membre ou de EVV.

La souscription s'effectue directement au sein de l'un des Points de vente participant au Programme. Le Point de vente procédera à l'inscription du Membre au Programme en recueillant directement auprès de lui les informations nécessaires pour permettre son identification ou par complétion d'un formulaire d'adhésion. La souscription au Programme ne peut être enregistrée et validée que si les renseignements communiqués par le Membre sont complets et exploitables. Toute demande de souscription au Programme qui s'avérerait incomplète ne pourra être prise en compte.

A l'inscription, une carte physique (« la Carte de fidélité ») est immédiatement délivrée au Membre par le Point de vente et un courriel récapitulatif de bienvenue est adressé au Membre afin de retrouver les avantages du Programme. Si le Membre souhaite renoncer à son inscription, il pourra le faire dans n'importe quel magasin adhérant au Programme de fidélité ou par courrier adressé à EVV.

3.3 L'adhésion au Programme est nominative et strictement personnelle

L'inscription au Programme est strictement personnelle, chaque Membre ne peut détenir qu'une seule Carte de Fidélité (même nom et prénom et même adresse courriel et/ même numéro de téléphone). La carte de Fidélité ne peut être utilisée que par le Membre auquel elle appartient et elle n'est ni cessible, ni transférable. Elle ne peut être vendue ni échangée et n'est en aucun cas une carte de paiement.

3.5. Informations liées au fonctionnement et à l'utilisation du Programme

Les Membres sont informés qu'ils recevront dès leur adhésion et tant qu'ils sont Membre du Programme des courriers d'information sur le fonctionnement et l'évolution du Programme. Ces communications sont inhérentes au bon fonctionnement du Programme.

Les Membres peuvent toutefois refuser l'envoi de ces courriers d'information en faisant la demande à l'adresse ci-après : rgpd.evv@evv.fr.

3.6. Newsletter et communication promotionnelle

Le Membre a la possibilité de choisir de recevoir ou de refuser, via son Compte Client sur le Site internet (https://euralis.zefid.fr/),les notifications de la part d'EVV concernant l'actualité et les bons plans d'Euralis incluant des avantages réservés aux Membres du Programme.

4. Connexion

Afin de consulter son Compte de fidélité en ligne, le Membre doit disposer d'un accès Internet. Les coûts des communications téléphoniques rendant accessibles la connexion au réseau Internet ainsi qu'au Site resteront à sa charge.

5. Règles de fonctionnement du Programme

5.1. Principe général

Le Programme est un Programme de fidélité à points. L'acquisition des Points se fait au fur et à mesure des achats. Ils sont crédités dès l'achat effectué au sein des Points de vente.

Les produits éligibles au programme de fidélité et l'attribution de points sont ceux du domaine 4 (produits grand public), de la famille 20402 (clôtures) et ceux ayant pour codes 33614, 180376, 33615, 157308, 1210, 125087, 118205, 135121 (sacs céréales maïs, blé, avoine, orge, seigle).

Les modes de paiement retenus pour le calcul de l'acquisition des points fidélité sont les espèces, chèques, cartes bancaires, Franfinance et chèque énergie.

Pour bénéficier des Avantages associés au Programme, le Membre doit présenter sa Carte de fidélité lors de son passage en caisse.

5.2. Avantages attribués lors de la souscription

Une fois les informations complétées en caisse, le Membre se verra créditer de deux cents vingt (220) points à titre de cadeau de bienvenue. Lorsque la carte lui est offerte, ces points ne sont crédités.

5.3. Acquisition des points

Le Programme permet au Membre de bénéficier d'un bon de réduction de cinq euros (5) euros TTC par tranche d'achat de deux cent cinquante euros (250) euros TTC.

Le calcul s'effectue selon le principe suivant : lors de l'achat de produits éligibles au Programme, chaque euro dépensé, après avoir été arrondi à l'euro inférieur, est enregistré sur le Compte de fidélité du Membre.

Lorsque la valeur totale enregistrée à la suite de ces achats atteint deux cent cinquante euros (250) euros TTC, un bon de réduction d'une valeur de cinq (5) euros TTC est automatiquement généré et mis à la disposition du Membre par courrier.

Les bons de réduction ainsi édités ont une durée de validité de trois (3) mois à compter de leur émission et pourront être utilisés lors de prochains achats de produits éligibles au Programme.

5.4. Conditions d'utilisation des Points

Le Membre ne peut pas gagner des Points sur un achat et dépenser ces Points sur ce même achat. Il est toutefois possible de les dépenser à réception du chèque.

Les Points sont strictement personnels, ils ne peuvent pas être transférés sur un autre Compte.

5.5. Détail du total de vos Points et consultation du solde du Compte-Client

Afin de connaître la situation de son Compte-Client, le Membre peut consulter le solde de celui-ci sur le site Internet https://euralis.zefid.fr/ ou sur simple demande dans l'un des Points de vente participant au Programme.

Toute réclamation relative au solde de votre Compte devra Nous être adressée :

- soit par l'intermédiaire du Point de vente,
- soit par le formulaire de contact du Site.

Au regard des conclusions des vérifications que Nous diligenterons, Nous aurons la faculté de re-créditer ou non le Compte du Membre du nombre de Points objet de la réclamation.

5.6. Remboursement des Points

En cas de remboursement ou annulation d'un achat en Point de vente, les montants enregistrés pour cet achat seront supprimés et le Compte de fidélité sera remis à jour.

6. Prévention de la fraude

En cas de suspicion de fraude, le Compte du Membre pourra être suspendu. Des investigations pourront être réalisées sur les historiques d'achats d'un Membre afin de mettre en évidence des fraudes dans les délais légaux de prescription.

En cas de fraude, Nous pourrons procéder à la suspension et/ou à la fermeture du Compte du Membre. Le Membre sera informé de la suspension et/ou de la fermeture de son Compte.

7. Perte ou vol de la Carte de fidélité

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité, le Membre devra en informer immédiatement EVV ou l'un des Points de vente participant au Programme.

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité, Euralis sera déchargée de toute responsabilité, y compris sur l'utilisation frauduleuse des avantages associés à la Carte de fidélité par un tiers.

8. Informations et réclamations

Le personnel des Points de vente est disponible pour répondre aux demandes d'informations sur le Programme et son fonctionnement, aux réclamations et aux problèmes techniques.

9. Données à caractère personnel

Toutes les informations personnelles communiquées par le Membre lors de son adhésion, et au cours de l'utilisation du Programme, seront utilisées par Euralis dans le respect des lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée, et pour les seules finalités prévues dans les présentes Conditions d'Utilisation du Programme.

La **politique de protection des données personnelles** applicable a pour objectif de d'informer le Membre sur ses droits ainsi que sur les mesures mises en place par EVV pour veiller au respect de ses données à caractère personnel lors de l'utilisation du Programme.

10. Conditions et procédures de suspension ou de fermeture du Compte

10.1. A l'initiative du Membre

La souscription au Programme est faite pour une durée indéterminée. Le Membre peut mettre fin à tout moment à son inscription au Programme soit directement au sein de l'un des Points de Vente participant au Programme ou en adressant un courrier à EVV, service client

Le Membre doit veiller à utiliser tous les Avantages acquis avant de procéder à la résiliation de son inscription : en effet, à compter de la résiliation, le Membre perd automatiquement le bénéfice des Avantages acquis et qui n'auraient pas été encore utilisés.

10.2. A l'initiative d'EVV

EVV peut de son côté décider à tout moment de mettre fin au Programme et de ce fait à la souscription du Membre. Dans ce cas, le Membre sera informé par affichage en Point de vente et sera invité à utiliser tous les Avantages en cours avant l'expiration du Programme.

Le maintien dans le Programme implique de la part du Membre le respect des présentes conditions. A défaut, et notamment en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des Avantages, EVV pourra décider de résilier immédiatement l'inscription du Membre au Programme, ce qui entraînera automatiquement la désactivation de sa Carte de fidélité et la perte des Avantages acquis.

Toute utilisation détournée, abusive ou frauduleuse du Programme, toute falsification des informations transmises à EVV ou à ses Partenaires, tout comportement préjudiciable aux intérêts d'Euralis ou de ses Partenaires, par le Membre ou par tout tiers agissant pour le compte du Membre, et plus largement toute utilisation du Programme non conforme aux présentes Conditions d'Utilisation du Programme pourra, à la discrétion d'EVV :

- entraîner la suspension temporaire de son Compte pour une période librement définie par Euralis qui ne pourra toutefois pas excéder trois (3) mois ;
- entraîner la fermeture du Compte, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Membre à quelque titre que ce soit.

Un Membre qui n'a eu aucune activité pendant trois (3) ans (qui n'utilise pas sa Carte de Fidélité ou qui ne consulte pas les emails envoyés par EVV, etc.) sera qualifié de Membre inactif et Euralis fermera son Compte, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Membre à quelque titre que ce soit.

10.3. Effets de la suspension

Pendant la période de suspension, le Membre ne pourra pas bénéficier des avantages du Programme.

10.4. Effets de la fermeture du Compte

La fermeture du Compte fait perdre au Membre le bénéfice de ses Points ainsi que plus généralement le bénéfice des avantages du Programme.

Il est rappelé qu'aucune indemnité ne peut être réclamée par le Membre à quelque titre que ce soit.

11. Mise à jour des présentes Conditions d'Utilisation du Programme

Les Conditions d'Utilisation du Programme sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. En cas de modification, une notification sera transmise au Membre par email en lui demandant, le cas échéant, d'accepter les Conditions d'Utilisation du Programme modifiées.

12. Loi applicable - Règlement des litiges

Les présentes Conditions d'Utilisation du Programme sont soumises et régies par le droit français.

En cas de litige entre les Parties relatif à leur conclusion, interprétation ou exécution, celles-ci feront de leur mieux pour le résoudre à l'amiable, après notification adressée par l'une ou l'autre des Parties à cet effet.

A défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera porté devant le tribunal de Bordeaux.